

Parrainage

Qu'est ce que le parrainage ?

Le parrainage national est une formule de financement du Village d'Enfants SOS, qui se présente sous la forme suivante:

- Personne appelée parrain ou marraine; ont le souhait d'aider les Enfants vivant au Village d'Enfants SOS.

Il s'agit d'une aide concrète pour permettre à l'enfant accueilli au Village d'Enfants SOS de grandir dans de bonnes conditions et de devenir un adulte autonome et épanoui. Cette aide bénéficie à l'enfant mais aussi à toute sa communauté villageoise.

Devenir parrain ou marraine, c'est offrir une somme régulièrement à l'organisation au profit d'un enfant voué à grandir et à construire sa vie au sein du Village SOS,

Être parrainé représente bien plus qu'une simple aide financière versée à sa communauté, c'est une véritable chance; La chance de devenir le moteur du développement de son village tout entier. La chance d'acquérir un savoir; il pourra à son tour transmettre; C'est tout cela, parrainer un enfant. C'est lui donner chaque jour un peu plus de confiance et d'espoir.

Ainsi, grâce au parrainage de cet enfant ou d'un groupe d'Enfants d'une même maison familiale, c'est tout le Village que vous aidez à «aider lui-même», en nous permettant de réaliser de grands projets de développement durable : amélioration de l'habitat, programmes de santé, scolarisation et formation professionnelle, développement des ressources; Au sein de Plan de parrainage, qui consiste à soutenir l'ensemble de la communauté Villageoise pour qu'elles développent les structures et les compétences nécessaires à la création d'un environnement sûr et sain, dans lequel les enfants pourront développer toute la mesure de leurs potentialités.

Comment se déroule le parrainage

La durée du parrainage :

Pour être pleinement utile, un parrainage doit durer en moyenne entre 5 et 10 ans. Par ailleurs, le Parrain peut mettre fin à son engagement ou le suspendre pour une durée déterminée par ce dernier, aussi, il existe plusieurs autres situations qui peuvent mettre fin au parrainage avant cette date, telle que le déplacement ou le déménagement du parrain dans un autre pays, situation

financière, décès…etc.

Faites un don
ponctuel pour les projets en
faveur des Enfants SOS et des différentes structures du Village d’Enfants SOS
et vous verrez les progrès accomplis grâce à vous.

Quelque soit votre choix, nous
sommes impatients de vous accueillir au sein de la famille SOS, pour que
toujours plus d’Enfants puissent vivre une vraie vie d’Enfant grâce à vous.

Le
parrainage est fondé sur :

.
L’aide financière d’un Parrain ou d’un Ami,
désireux de contribuer aux frais de fonctionnement d’un Village d’Enfants SOS, s'inscrit
en complément de celles des autres différents donateurs par un engagement dans
la durée.

Comment participer à
cette action de solidarité

.
Les
entreprises peuvent participer à l’édification des villages ou devenir
partenaires

.
Chaque
Parrain ou Ami peut participer au financement d’un Village en offrant un don,
qui servira à financer la construction, les
équipements et l’entretien du site.

Visites de parrains au
Village d’Enfants SOS

Les
parrains ont le droit de voir de temps à autre comment vivent les Enfants qu’ils parrainent, ils
sont reçus cordialement par le personnel du Village et verront de plus près l’évolution des Enfants du village SOS.